

Pour UNIMARC

par Philippe Le Pape

Bibliothèque universitaire de Toulouse

On me demande de participer à une sorte de joute entre l'INTERMARC et l'UNIMARC, en qualité de champion de ce dernier. Je trouve un tel débat bien étrange. A vrai dire, je n'en comprends ni l'utilité, ni ce qui le motive. D'abord, de quoi parle-t-on exactement ? Veut-on comparer l'INTERMARC et l'UNIMARC en tant que formats d'échange, formats de saisie, formats de traitement ? (Et pourquoi diable se limiter à ces deux formats ?)

Les formats MARC : formats de traitement ou d'échange ?

En réalité, le format MARC d'origine a été mis au point par la Bibliothèque du Congrès des États-Unis en vue de l'informatisation de sa production bibliographique et de la diffusion de celle-ci.

De fait, cet aspect de protocole d'échange supplante bien souvent, dans les nombreux formats MARC qui voient le jour à partir du début des années soixante-dix, la fonction de format de traitement. Rien d'étonnant quand on sait que la plupart des formats MARC sont l'œuvre d'agences bibliographiques nationales. Ces dernières n'envisageaient d'ailleurs nullement que leur format soit repris tel quel comme format de traitement ni de saisie dans les systèmes informatisés des autres bibliothèques de leur pays.

Et l'UNIMARC ?

L'UNIMARC advient en 1977. Il naît du mouvement général d'harmonisation internationale des pratiques de catalogage développé dans le cadre de

l'IFLA¹. Ses objectifs sont exactement parallèles à ceux des ISBD, publiés par l'IFLA à partir de 1974, et que l'UNIMARC intègre d'ailleurs fidèlement. Actuellement, la maintenance de l'UNIMARC et celle des ISBD (et, plus généralement, le travail d'édition de modèles internationaux pour le catalogage) relève du même « programme fondamental » de l'IFLA, appelé UBCIM² et sis auprès de la *Deutsche Bibliothek*.

Cependant, en 1977, les formats MARC en général, et singulièrement l'UNIMARC, restent largement l'affaire des

1. *International Federation of Library Associations and Institutions*. En français : Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques.

2. *Universal Bibliographic Control and International MARC*. En français : CBUMI, Contrôle bibliographique universel et MARC International.

bibliothèques nationales. Ces dernières n'envisagent pas d'abandonner leurs formats respectifs pour l'UNIMARC, dont l'ambition se limitait à cette époque à s'imposer comme le format d'échange international, plutôt que comme le modèle des formats MARC nationaux. C'est une sorte de « super MARC » (c'est ainsi qu'il s'est appelé avant sa publication) à l'usage principal des échanges entre bibliothèques nationales.

En se développant (révision de 1982, publication d'une deuxième version majeure en 1987, parution en 1991 du format *UNIMARC Authorities*), l'UNIMARC est devenu un format multimédia complet, utilisable indifféremment pour le traitement ou l'échange. Comme les principaux formats MARC, il est sorti du cercle restreint des bibliothèques nationales.

Depuis 1991, l'UNIMARC est maintenu au sein de l'UBCIM par un Comité permanent³, ce qui permettra une évolution régulière et cohérente du format. Ce dernier sera dorénavant publié sous forme de classeur à feuillets mobiles, et ce à partir de la « version 1994 » attendue aux alentours du solstice d'été⁴.

Évaluation qualitative de l'UNIMARC

Les performances catalographiques de l'UNIMARC et de l'INTERMARC, puisqu'il faut les confronter, sont d'un niveau comparable. L'UNIMARC bibliographique est plus riche globalement que l'INTERMARC bibliographique, mais c'est l'inverse pour les formats des notices d'autorité (l'UNIMARC manque encore de quelques zones codées). Notons au passage que l'INTERMARC est demeuré typiquement un format de bibliothèque nationale (et notre Bibliothèque nationale de France crée les plus belles notices d'autorité du monde !). Sa diffusion comme format d'échange et/ou de traitement est extraordinairement limitée. Par ailleurs, c'est au sein de la BNF, et en fonction de ses besoins, qu'il évolue.

L'UNIMARC souffre d'une réputation de faiblesse pour le traitement des documents sonores, et en particulier pour le rendu des relations entre différents niveaux (par exemple : coffret de CD, CD,

œuvre). Rien n'est plus faux. Bien au contraire, l'UNIMARC est, de tous les formats MARC, celui dans lequel les relations de toutes sortes sont les plus développées. Il est parfaitement possible de traiter en UNIMARC un ensemble à x niveaux, y compris celui du dépouillement analytique et ce, aussi bien – voire mieux – qu'en INTERMARC ou qu'en LCMARC⁵.

L'UNIMARC, seul dans toute la famille MARC, propose en réalité deux méthodes pour traiter les relations entre entités bibliographiques : le lien à proprement parler, et la « sous-notice ». Dans les deux cas, la construction fait appel à la technique de l'*imbrication*, typique de l'UNIMARC – ce qui lui vaut d'être regardée de travers, ou ignorée, par les concepteurs de logiciels. Mais qu'on ne dise pas que « ça ne peut pas fonctionner dans un système informatisé ». Non seulement ça peut fonctionner, mais ça a fonctionné à la perfection dans le logiciel du réseau LIBRA (1982-1990), dont le format de saisie et de traitement était l'UNIMARC. Si « ça fonctionnait » il y a dix ans dans ce système si décrié, et que les logiciels modernes n'y arrivent pas, c'est donc que LIBRA était sacrément en avance ? Sûrement. Ou alors, c'est que les concepteurs des logiciels actuels n'ont pas encore mesuré toute la richesse de ce procédé. Il est également possible de construire en UNIMARC des vedettes auteur-titre uniforme, contrairement à ce qu'on entend dire. Là encore deux méthodes, suivant qu'on dispose d'un fichier d'autorité ou non. L'une et l'autre font appel à la technique de l'imbrication.

En revanche, l'UNIMARC présente des lacunes quant aux codes de fonction pour les interprètes (musique et vidéo-grammes). Ce n'est pas un défaut structurel : il suffit d'enrichir la liste des codes de fonction.

L'UNIMARC est un format « intégré », prenant en compte l'ensemble des types de documents. Ce n'est pas le cas de l'INTERMARC ni du LCMARC, qui présentent en réalité un format par support : INTERMARC(M), INTERMARC(S), INTERMARC(A), etc. Dans ces formats, un même code installé à la même position de la même zone codée de longueur fixe prend des valeurs différentes suivant le type de document, ce qui est gênant dans un catalogue multimédia. L'UNIMARC au contraire rassemble dans

une même zone codée de longueur fixe ce qui est commun à tous les types de documents, mais fait appel à des zones codées spécifiques pour ce qui est propre à chaque support ou type de document. L'intégration des différents formats LCMARC est en projet avancé, sinon en cours. Le futur format à définir pour le système informatique de la BNF sera lui aussi intégré, qu'il s'agisse d'une évolution de l'INTERMARC ou d'un format original.

UNIMARC et UNIMARC

En France, le problème de l'UNIMARC est que le format de référence n'est jamais appliqué, et la responsabilité principale en incombe – *horresco referens* – à la Bibliothèque nationale.

La BN, dans son format de diffusion des notices de livres, abusivement appelé « UNIMARC », a délibérément appauvri la structure des champs « imbriqués » – comme par hasard, la partie la plus originale du format... Résultat : impossibilité d'insérer des sous-notices dans une notice principale, ce qui interdit les « dépouillements », indispensables au catalogage des enregistrements sonores. Reste une possibilité de lier entre elles deux ou plusieurs notices, mais dans le CD-ROM BNF, les notices « cibles » des liens ne sont jamais fournies (pas de notices de collection, pas de notices d'autorité, etc.).

Il est certain que cette décision de s'écarter du standard, vraiment étonnante de la part d'une bibliothèque nationale – l'une des plus importantes de surcroît, et des plus actives dans la promotion de l'UNIMARC au niveau international – a favorisé un flou propice à l'à-peu-près. Et l'à-peu-près est l'ennemi de la communication.

Conséquence : les vendeurs de logiciels, quand ils ont introduit l'UNIMARC comme format de saisie dans leurs systèmes, ont travaillé non sur le format international de l'IFLA, mais sur le format du CD-ROM BNF, ou parfois sur une espèce de compromis entre les deux. *Idem* de leurs formats « UNIMARC » d'exportation. Par ailleurs, ils n'ont pas jugé utile de développer les liens entre notices : à quoi bon, puisqu'ils ne sont pas exploités sur le CD-ROM ? Et bien entendu, ils ont pris du retard par rapport aux « non-livres », puisque les champs et procédures spécifiques ne sont pas inclus dans le format du CD-ROM BNF. Ah, chère BN, où as-tu la tête ?

3. Permanent UNIMARC Committee, composé de sept membres permanents (Allemagne, Croatie, États-Unis, France, Portugal, Royaume-Uni, Russie) et douze correspondants.

4. C'est la Lituanie, nouvelle venue à l'UNIMARC, qui aura la primeur de cette nouvelle version : elle sera présentée en juin à l'atelier UNIMARC de Vilnius.

5. Le LCMARC, descendant direct du MARC primitif, est le format de la Bibliothèque du Congrès des États-Unis (*LC pour Library of Congress*).

Diffusion de l'UNIMARC à l'étranger et en France

L'UNIMARC, format d'échange international, jouit d'un statut de format national dans quelques pays (en Europe : Portugal, pays de l'Est). Par ailleurs, certains formats nationaux en sont des adaptations (IBERMARC en Espagne, les formats du Japon ou de l'Afrique du Sud). Il est le format officiellement préconisé par l'Union européenne pour l'échange et pour la réalisation de projets bibliographiques internationaux européens.

En France, il est officiellement le format national d'échange d'information bibliographique⁶. Le fait est que depuis la publication en 1988 par le ministère de la Culture du *Schéma directeur de l'information bibliographique*, puis le début de la diffusion du CD-ROM de la BNF, l'UNIMARC fait partie du paysage. Les vendeurs de systèmes informatisés opérant en France ont mis leurs produits en conformité avec l'UNIMARC, d'abord pour l'importation de fichiers, puis pour l'exportation, et enfin pour le catalogue interactif.

Le Catalogue collectif de France (CCF) a commencé à se constituer sous la houlette de la Bibliothèque de France (BNF dorénavant) en UNIMARC. Depuis 1988, la formation à ce format s'organise. Deux manuels pratiques de catalogage en UNIMARC ont été publiés en France en septembre 1993.

Conclusion

En France, l'enjeu de l'harmonisation des formats bibliographiques n'est compris que depuis peu de temps, trop peu pour qu'on puisse se permettre d'introduire la confusion dans les esprits et dans les fonctionnements en changeant de préconisations. L'UNIMARC est le format officiel d'échange d'information bibliographique, qu'il le reste !

A vrai dire, peu importe que le format de traitement dans tel ou tel système soit exactement semblable à tel ou tel format MARC, pourvu qu'il accepte (tout) l'UNIMARC en entrée et le restitue *fidèlement* en sortie. Il faut pour cela qu'il autorise une analyse minutieuse de l'information bibliographique.

Quant au format de saisie (qui n'est pas forcément le format de traitement), il semble préférable que les bibliothèques françaises utilisent l'UNIMARC (plus ou moins guidé, suivant le talent du logiciel), puisque les outils pédagogiques et de référence existent, et que cela tend à devenir une pratique commune.

Dans tous les cas, le terme « UNIMARC » ne devrait s'appliquer qu'au format international publié par l'IFLA. Bibliothécaires, exigez le *véritable* UNIMARC ! C'est d'ailleurs une garantie contre les éventuels changements de préconisations susceptibles d'intervenir en France.

Quoi qu'il en soit, « être en UNIMARC » ou « être en INTERMARC » n'est pas pour un logiciel une garantie de performance : le même format peut être exploité plus ou moins bien selon les logiciels. C'est pourquoi confronter l'INTERMARC et l'UNIMARC, deux formats au demeurant assez proches, me semble un débat stérile. L'un et l'autre permettent la mise en forme de l'information bibliographique en conformité avec les règles françaises. L'un et l'autre définissent des notices d'autorité. L'un et l'autre définissent des relations entre ensembles ou sous-ensembles bibliographiques, parmi lesquelles : les relations entre partie composante et document-hôte, les relations hiérarchiques entre niveaux d'un ensemble de type « monographie en plusieurs volumes ».

Or, ces relations sont rarement mises à profit dans les logiciels bibliographiques. Il me semble donc essentiel, qu'on en pince pour l'INTERMARC ou pour l'UNIMARC, d'obtenir des marchands de logiciels qu'ils appliquent dans leurs bases de données les relations en question. Cela suppose en particulier une reconnaissance des différents niveaux bibliographiques (notamment : publication en série, monographie, partie composante). Cela suppose également la possibilité d'établir de véritables liens, concrétisés dans la base de données, entre deux ou plusieurs notices, permettant la « navigation » d'une notice à l'autre.

En outre, il faut que les utilisateurs de systèmes informatisés prennent conscience de l'absolue nécessité, dès lors que le catalogue prend une certaine importance, de *fichiers d'autorité* liés à la base de données (attention à la langue de bois des vendeurs !).

Enfin, il faudrait que la Bibliothèque nationale de France, dont les compétences comprennent depuis la publication du *Schéma directeur* la fourniture de notices bibliographiques sur support informatisé aux bibliothèques françaises, cesse de considérer qu'elle ne travaille que pour elle. Pourquoi ne pas créer un club des utilisateurs des services bibliographiques de la BNF ?

6. Arrêté du 3 novembre 1993 relatif au format d'échange des données bibliographiques. *Journal officiel* du 27 novembre 1993, p. 16388.